

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 NOVEMBRE 2017
CONSEIL MUNICIPAL

Présents : MM. Stéphan PINAUD – Patrick LEMOINE– Daniel DUBIE – Anne-Sophie ASCHER - Claude THOMAS- Joël RAVENEAU - Alain GAROUX - Pascal HUET– Philippe DURIEZ -

Représentés : Jean-Paul FOUCHER (par alain GAROUX)

Absents : Francis KATCHATOUROFF

Secrétaire de séance : Anne-Sophie ASCHER

Ouverture de la séance : 19 h 15

Approbation du compte-rendu du 24 Août 2017 : Adopté à l'unanimité.

1/ COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU 1^{er} JANVIER 2018 INTEGRATION CHOUZE SUR LOIRE

Monsieur le Maire informe qu'après avis favorable de la Commission départementale de la Coopération Intercommunale, Monsieur le préfet a pris un arrêté d'extension du périmètre de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, afin d'intégrer la commune de Chouzé sur Loire au 1^{er} janvier 2018 au sein de la communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire. Il convient de délibérer sur la nouvelle composition du Conseil Communautaire Chinon Vienne et Loire qui passe de 48 à 50 délégués.

OUI : 10 (dont un représenté)

NON : néant

ABSTENTION : néant

2/ MODIFICATION STATUTS CCCVL COMPETENCE GEMAPI

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi NOTRE et l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention de inondations devient une compétence intercommunale obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018. Il convient donc de modifier les statuts de la CCCVL.

OUI : 9 (dont un représenté)

NON : 1

ABSTENTION : néant

3/ REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Maire informe qu'il convient de réviser les attributions de compensation suite à l'intégration des communes d'Anché et Cravant les Coteaux au sein de la CCCVL et par ailleurs la prise en charge des sorties scolaires qui est restituée aux communes à compter du 1^{er} janvier 2018. Il convient de délibérer et d'approuver les montants ci-dessous.

REVISION ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AU 1/1/2018			
COMMUNES	Attribution Compensation 2017	Sorties Scolaires	Attribution Compensation 2018
AVOINE	2 415 683 €	+ 4 100 €	2 419 783 €
BEAUMONT EN VERON	222 877 €	+ 7 300 €	230 177 €
HUISMES	139 384 €	+ 18 300 €	157 684 €
SAVIGNY EN VERON	136 690 €	+ 5 500 €	142 190 €
CHINON	71 458 €	+ 24 000 €	95 458 €
ST BENOIT LA FORET	204 188 €	0	204 188 €
RIVIERE	2 109 €	+ 3 000 €	5 109 €
CANDES S T MARTIN	- 31 781 €	+ 1 231 €	-30 550 €
CINAI	- 37 863 €	+ 2 341 €	-35 522 €
COUZIERS	- 15 397 €	+ 699 €	-14 698 €
LERNE	- 48 247 €	+ 1 664 €	-46 583 €
MARCAY	- 657 380 €	+ 2 705 €	-54 675 €
LA ROCHE CLERMAULT	- 71 543 €	+ 2 802 €	-68 741 €
ST GERMAIN S/VIENNE	- 37 665 €	+ 2 108	-35 557 €
SEUILLY	- 47 415 €	+ 1912 €	-45 503 €
THIZAY	- 26 503 €	+ 1 538 €	-24 965 €

OUI : 10 (dont un représenté)

NON : néant

ABSTENTION : néant

4/ MUTUALISATION SERVICE CCCVL : AUTORISATION DROITS DES SOLS CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré le 5 novembre 2014 et 16 décembre 2014 afin de créer un service mutualisé d'Instruction Aux Droits des sols. Une convention a été signée. Le conseil Communautaire du 21 juin 2017 a approuvé un nouveau tableau des effectifs permanents au sein de service avec la création d'un poste d'instructeur ADS contractuel à temps complet pour une durée d'un an, sur un grade en catégorie B.

Il est proposé de maintenir la convention de mutualisation signée le 21 novembre 2016, qui acte une participation de la communauté de communes de Chinon Vienne et Loire à hauteur de 5 % du coût annuel de l'agent en charge de l'accueil. Il est proposé de signer un avenant à la convention pour acter ce développement et ses conséquences notamment financières. Il convient de délibérer sur la continuité du service mutualisé.

OUI : 6

NON : 2 (dont un représenté)

ABSTENTION : 2

5/ CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLICQUE CANDES / CONSEIL DEPARTEMENTAL « NUMERIQUE »

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental a décidé dans le cadre de la compétence qui lui a été conférée au titre de l'article L1425-1 du Code des Collectivités Territoriales de déployer une liaison en fibre optique. La parcelle concernant les ouvrages appartient à la commune de Candes St Martin et qu'il convient de signer une convention avec le Conseil Départemental afin d'autoriser les travaux. Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur cette convention.

OUI : 10 (dont un représenté)

NON : néant

ABSTENTION : néant

6/ VERSEMENT SUBVENTION COOPERATIVE ST GERMAIN SUR VIENNE

Monsieur le Maire informe qu'une subvention a été votée lors du vote du budget 2017 à la coopérative de l'école de Candes St Martin. Or, suite à la fermeture de l'école et des comptes de la coopérative, il est proposé de verser cette subvention à la coopérative de St Germain sur Vienne. (montant: 305 €). Il convient de délibérer.

OUI : 10 (dont un représenté)

NON : néant

ABSTENTION : néant

7/ CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe que suite à la fermeture de l'école de Candes St Martin, il convient de repositionner notre agent communal, et il est proposé des heures d'entretien des bâtiments par la Mairie de Lerné, à compter du 1^{er} janvier 2018. Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Commune de Candes St Martin et de Lerné.

Une convention va être également établi entre la commune de La Roche Clermault et Candes Saint Martin, pour le même agent pour une durée d'une semaine en décembre afin d'effectuer l'entretien des bâtiments communaux.

OUI : 10 (dont un représenté)

NON : néant

ABSTENTION : néant

8/ DONS COMMUNE

Monsieur le Maire expose que la Commune de Candes St Martin est envahi de pigeons. L'association des Amis de Candes s'est proposée de faire un don à la Commune afin d'éradiquer cet essor. Il a été décidé de faire appel à un fauconnier. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer afin d'accepter ce don.

OUI : 10 (dont un représenté)

NON : néant

ABSTENTION : néant

9/ Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

RIFSEEP

Monsieur le Maire explique que suite au décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du nouveau Régime Indemnitaire RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat il convient de créer un nouveau Régime Indemnitaire Fonctions, Sujétions, Expérience de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Ce nouveau régime indemnitaire annule et remplace tous les précédents. Il est appliqué non plus par grade mais selon les fonctions exercées, la valeur professionnelle et l'expérience professionnelle de chaque agent.

Il est proposé de saisir le comité technique du Centre de Gestion d'Indre et Loire, afin qu'il puisse approuver le projet de délibération et le conseil municipal délibérera suite à l'avis du Comité Technique.

PLUI

La Communauté de Communes a adressé à chaque commune le projet d'aménagement du Plan d'Urbanisme Intercommunal, et il convient de lister les remarques et justifier les décisions formulées en Conseil Municipal dans un compte-rendu de séance et informer la CCCVL avant le 30 novembre 2017.

SAFER

La SAFER informe de la vente de certains terrains sur la Commune.

Monsieur le Maire informe que Madame DALLET Emeline a adressé un courrier à la commune pour demander un local afin d'établir son activité.

Suite à la fermeture de l'école, Monsieur le Maire fait part du déménagement des bureaux administratifs de la commune dans l'ancienne école, ceci permettra d'être en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité des personnes.

Monsieur Philippe DURIEZ suggère de rénover la cabane des passeurs, et plus particulièrement de refaire les peintures. Il propose son aide avec des élus volontaires pour effectuer ce travail sans grever le budget de la commune.

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Madame PLASSE Gabrielle qui demande un bail dérogatoire d'un an reconductible en lieu et place de son bail actuel. Madame PLASSE a expliqué que son activité sur Candes St Martin ne lui permet pas de réaliser un profit raisonnable. L'essentielle de son activité se concentre sur les mois de juin à septembre. Ce nouveau bail lui permettrait de se projeter plus facilement dans le devenir de son activité.

Monsieur le Maire informe qu'un chemin de « Saint Martin » va être créé entre la commune de Ligugé et la commune de Candes St Martin. Le projet sera suivi par la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CPIE a transmis un livret de biodiversité et il propose de venir présenter leurs activités lors d'un prochain conseil.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les vœux du Maire seront le samedi 6 janvier à 18 h 00, salle de la Prunelière.

La Séance est levée à 21 h 30

Le Maire,

Stéphan PINAUD

